

LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

23 mars 2021

DATE D'AFFICHAGE

23 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

OBJET:

Affectation du résultat 2020 – Budget ville

Pour: 21 Contre: 5 Abstention: 0

Transmise en sous-préfecture le 0/10/17/9/

Publiée le 0/104/2021

Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire

Etaient présents: Mmes et M. Mariannick MORVAN, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNII I ON

Etaient absents excusés :

Ariel SHEPS donne pouvoir à Alexa PELAGE Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Mariannick MORVAN Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Hervé FRANEL Annick BAZIN donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

Etaient absents:

Laure CHENU

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET VILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 1612-13,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er.

VU l'Instruction budgétaire et comptable M 14 publiée par arrêté interministériel du 27 décembre 1996 et rénovée par arrêté interministériel 27 décembre 2005,

VU le compte de gestion 2020 de la Commune établi par Madame le Receveur Principal de la Ferté Alais, visé par l'Inspecteur du Trésor Public,

VU le compte administratif 2020 adopté ce jour avec un excédent de fonctionnement de 640 987,97 € ;

VU le compte administratif 2020 adopté ce jour faisant apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser de 173 736,38 € ;

VU l'état des restes à réaliser faisant apparaître un déficit de 166 758,57 € ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances en date du 24 mars 2021,

10 a 502	The second of	200	0.05
No	2021	3	31

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE LA MAJORITE AVEC 21 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE (MMES ET M. Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON).

CONFIRME les résultats de clôture comme suit :

INTITULES	RECETTES	DEPENSES
A) Résultat de fonctionnement exercice 2020	161 740,99 €	
Part affectée à l'investissement	10 338,75 €	
B) Résultat antérieur reporté (2019)	489 585,73 €	
C) Résultat provisoire à affecter (A+B) (hors Restes à Réaliser)	640 987,97 €	
D) Résultat d'investissement exercice 2020		191 248,67 €
E) Résultat antérieur reporté (2019)	364 985,05 €	
F) Solde d'exécution de la section d'investissement 2019(D+E) reporté en R001	173 736,38 €	
G) Solde des Restes A Réaliser (RAR) 2020	220 392,00 €	166 758,57 €
H) BESOIN DE FINANCEMENT (F+G)	394 128,38 €	166 758,57 €
Affectation du résultat C en couverture du déficit d'investissement H au compte 1068	- €	
J) Report, en recettes de fonctionnement (compte R002), du solde de l'excédent (C-l)	640 987,97 €	

DECIDE d'affecter l'excèdent de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- 1) En section d'investissement au compte 1068 pour 0 €
- 2) En section de fonctionnement au compte 002 pour 640 987,97 €;

AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres correspondant au budget Ville de l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire, Mariannick MORVAN